

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3254

5 novembre 2014

### SOMMAIRE

Accipiter Finance S.à r.l. ....	156148	Garrison Earlsfort I S.à r.l. ....	156175
ACRON Lux Management S.à r.l. ....	156192	Gref III SH I S.à r.l. ....	156175
Agence Fonseca Immobilier Luxembourg .....	156164	HaBeco AG .....	156170
Agence Immobilière du Future S.A. ....	156151	Henneaux Luxembourg S.A. ....	156177
Agence Immobilière du Future S.A. ....	156192	Immo-Future Promotion S.A. ....	156190
Alternative Strategy .....	156164	Investdeutschland S.A., SPF .....	156172
Amazon Europe Core S.à r.l. ....	156150	Le Camas S.à r.l. ....	156152
Ascot Luxembourg Holdings 3 S.à r.l. ...	156148	Riverton Investments AG .....	156170
Avus Group S.à r.l. ....	156163	Riverton Investments AG .....	156147
BG Inter Lux S.à r.l. ....	156149	Sante Angelo Equity Limited S.à r.l. ....	156147
Bowen Investments S.à r.l. ....	156148	SFDC Luxembourg .....	156146
BPI Lux S.à r.l. ....	156149	SHCO 61 S.à r.l. ....	156147
Bureau Immobilier du Sud s.à r.l. ....	156146	Société d'achat vente et de location d'avions S.A. ....	156150
Caballo Fello S.à r.l. ....	156192	Solway Commodities Sàrl .....	156147
Calexco S.à r.l. ....	156149	Stirling Adjacent Investments S.à r.l. ...	156146
City Portes S.à r.l. ....	156147	Til Transports S.A. ....	156150
Consorts EICH S.à r.l. ....	156192	Tyche Agatha .....	156149
DDBABY S.à r.l. ....	156178	Tyche Agatha .....	156149
DH P Alpha S.à r.l. ....	156148	Uniworld River Cruises S.A. ....	156150
DKG Automobile S.à r.l. ....	156173	Urban Nomade S.A., SPF .....	156150
Eurostone Srio S.C.A. ....	156146	V.D.O. Maritiem A.G. ....	156150
Evergreen Skills Holding Lux .....	156164	Veron Management S.à r.l. ....	156146
Fialbo Finance S.A. ....	156189	ZEN INVEST S.A. ....	156148
Frejud S.C.A. ....	156167		

**Veron Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 184.970.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Référence de publication: 2014152451/10.

(140173599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

---

**Bureau Immobilier du Sud s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 3, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 26.589.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2014156445/10.

(140177682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

---

**SFDC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 374.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 104.269.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014152382/10.

(140173969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

---

**Stirling Adjacent Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 280.650,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 188.103.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014152365/10.

(140173942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

---

**Eurostone Srio S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 183.026.

*Version rectifiée*

*Remplacement dépôt L140130261 du 24/07/2014*

Les statuts coordonnés au 17/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18/09/2014.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014152737/14.

(140174475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Solway Commodities Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.  
R.C.S. Luxembourg B 155.934.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.  
POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014152363/11.

(140174100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

---

**Riverton Investments AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 171.239.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.  
POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014152342/11.

(140174099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

---

**Sante Angelo Equity Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.593.459,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 180.888.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014152349/10.

(140173946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

---

**SHCO 61 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.028,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 185.155.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014152386/10.

(140174037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

---

**City Portes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 15, rue d'Audun.  
R.C.S. Luxembourg B 68.693.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.  
Maître Léonie GRETHEN  
Notaire

Référence de publication: 2014152630/12.

(140175004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**ZEN INVEST S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1232 Howald, 6, rue Ernest Beres.  
R.C.S. Luxembourg B 90.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 octobre 2014.  
Référence de publication: 2014152475/10.  
(140174186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

---

**Bowen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 119.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014156433/10.  
(140177564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

---

**Ascot Luxembourg Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 186.777.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 septembre 2014.  
Référence de publication: 2014152522/10.  
(140174441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Accipiter Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 189.742.

Les statuts coordonnés au 14 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2014152508/11.  
(140174858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**DH P Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 4.581.726,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 156.392.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société DH P Alpha S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Cosita Delvaux en date du 16 août 2013, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 18 avril 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014155802/13.  
(140177338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

---

**BG Inter Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9749 Fischbach, 10, ZAC Giallewee.  
R.C.S. Luxembourg B 171.669.

Il résulte d'un contrat de cession de parts, signé en date du 12 mai 2014 que:  
Monsieur GERKENS Bruno, 1 Rue Henri Vieuxtemps B-4840 Welkenraedt, propriétaire de 30 parts sociales a cédé à  
la société SPRL BG INTER ,  
avec siège sociale à B-4700 Eupen, Euregiostrasse 11  
5 parts sociales de la société BG INTER LUX SARL  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014156427/14.  
(140177671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

---

**Tyche Agatha, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 161.143.

Le bilan au 30/04/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014154049/10.

(140176126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

**Tyche Agatha, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 161.143.

Le bilan au 30/04/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014154050/10.

(140176134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

**BPI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 109.368.634,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.  
R.C.S. Luxembourg B 121.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156434/10.

(140177886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

**Calexco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 170.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156451/10.

(140177403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

**Amazon Europe Core S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 180.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014152517/10.

(140174303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**S.A.V.L.A. S.A., Til Transports S.A., Société Anonyme,  
(anc. S.A.V.L.A. S.A., Société d'achat vente et de location d'avions S.A.).**

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 164.979.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014152432/10.

(140173802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

**V.D.O. Maritiem A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 69.039.

Le bilan arrêté au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014154057/10.

(140176156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

**Uniworld River Cruises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014154055/10.

(140175531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

**Urban Nomade S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.690.

Bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung vom 16. Mai 2014 wurden die Mandate der alleinigen Verwalterin, der G.T. Fiduciaires S.A. und des Kommissars, der G.T. Experts Comptables S.à r.l. verlängert und enden bei Gelegenheit der Jahreshauptversammlung im Jahre 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16. Mai 2014.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014154056/14.

(140175986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

**Immo Future S.A., Agence Immobilière du Future S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 191, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 85.918.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AGENCE IMMOBILIERE DU FUTURE S.A.", en abrégé «IMMOFUTURE S.A.», établie et ayant son siège social à L-3850 Schifflange, 72-80, Avenue de la Libération, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 774 du 22 mai 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro numéro B 85918.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Antonio José DA FONSECA, agent immobilier, né le 19 mai 1968 à Resende (P), demeurant à L-3521 Dudelange, 37, rue Karl Marx.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Paulo Carlos DOMINGUES CARMO, agent immobilier, né le 17 octobre 1974 à Differdange, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 191, route de Longwy.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération à L-1941 Luxembourg, 191, Route de Longwy et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Constat de la démission du commissaire aux comptes en date du 11 novembre 2013 et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

3.- Prorogation du mandat des Administrateurs actuellement en fonctions pour une durée de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

4.- Prorogation du mandat de l'administrateur-délégué actuellement en fonctions pour une durée de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

5.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération à L-1941 Luxembourg, 191, Route de Longwy et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Luxembourg."

Les autres alinéas de l'article 1<sup>er</sup> restent inchangés.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate la démission en date du 11 novembre 2013 du commissaire aux comptes alors en fonctions, à savoir la société à responsabilité limitée «Bureau MODUGNO S.à r.l.» (r.c.s.l.: B35.889).

Elle lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'au jour de la démission.

En remplacement de qui l'assemblée générale nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020:

La société anonyme «GEFCO SA, Gestion financière & Consulting», ayant son siège social à L-3961 Ehlange, 51, Rue des 3 Cantons, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 44.091.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide la prorogation du mandat des Administrateurs actuellement en fonctions et dont le mandat arrivera à terme à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en l'année 2019.

Le mandat des administrateurs aura une durée de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide la prorogation du mandat de l'administrateur-délégué actuellement en fonctions et dont le mandat arrivera à terme à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en l'année 2019.

Le mandat de l'administrateur-délégué aura une durée de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: DA FONSECA, DOMINGUES CARMO, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30/09/2014. Relation: EAC/2014/13112. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): HALSDORF.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 01/10/2014.

Référence de publication: 2014151895/76.

(140173472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

**Le Camas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 190.600.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of September,

Before Maître Martine SCHAEFFER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the Undersigned, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, temporarily unavailable, who will hold the present deed,

There appeared:

Aedon S.A., a public limited liability company (Société Anonyme), having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg registered in the Luxembourg trade register under the number B 56166, here represented by Sara Lecomte, private employee, residing professionally at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on September 16, 2014.

Which, initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declared to organize.

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a Société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Le Camas S.à r.l."

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

### **Art. 3. Object.**

3.1. The Company's object is the acquisition, the creation, the holding and the assignment, as well as the licensing and the sub-licensing of all kinds of intellectual property rights, including without limitation, trademarks, patents, copyrights and licenses of all kinds. The Company may act as licensor or licensee and it may carry out all operations which may be useful or necessary to manage, develop and profit from its portfolio of intellectual property rights.

3.2. The purpose of the Company is also the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

3.3. The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

3.4. The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

3.5. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

Without prejudice to article 20 of these Articles, the Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

## **Chapter II. - Capital, Shares**

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one thousand (500) shares with a nominal value of twelve euros and fifty cent (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. - Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signature of two Managers if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply: The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves. The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### Chapter IV. - Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions. General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 22. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 23. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or represented and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand and fourteen.

**Art. 26. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 27. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. - Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Aedon S.A., prenamed . . . . .	500 shares
Total shares: . . . . .	500 shares

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

#### *Resolution of the Sole Shareholder* *First resolution*

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolved to set at 2 (two) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Matthijs Bogers, born on November 24, 1966 in Amsterdam (The Netherlands), residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Eddy Dôme, born on August 16, 1965 in Waremmes, Belgium, with professional address at professional address at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour de septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, qui restera dépositaire des présentes,

#### **A COMPARU:**

Aedon S.A., une société anonyme, avec siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56166, ici représenté par Sara Lecomte, employée privée, avec adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L - 1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration daté du 16 septembre 2014 laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elle est arrêté les statuts comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme. Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "Le Camas S.à r.l."

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune du siège social par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.**

3.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et le transfert, ainsi que l'octroi de licences et de sous-licences de droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, y inclus et sans y être limité les marques, les brevets d'invention, les droits d'auteur et les licences de toutes sortes. La Société peut agir comme concédant de licence ou licenciée et peut mettre en oeuvre toutes opérations pouvant être utiles ou nécessaires pour gérer, développer et tirer profit de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle.

3.2. La Société a pour objet aussi la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et sous toute forme de placement, acquisition par achat, souscription ou autre, transfert par vente, échange ou autre de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.3. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.4. La Société peut lever des fonds en empruntant sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

3.5. La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. - Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité. Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. - Gérants, Commissaires aux Comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) au compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. - Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 20. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 21. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 22. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 23. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 24. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 25. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui débutera au jour de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille quinze.

**Art. 26. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 27. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les

primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

### Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Aedon S.A., précitée, .....	500 parts sociales
Total parts sociales: .....	500 parts sociales

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Résolutions de l'associé unique* *Première résolution*

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de fixer à 2 (deux) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- M. Matthijs Bogers, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (Pays-Bas), résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

- Monsieur Eddy Dôme, né le 16 août 1965 à Waremme, Belgique, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 23 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44083. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014151863/578.

(140173760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

**Avus Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 172.944.

L'an deux mille quatorze, le trois septembre.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz, soussigné.

Ont comparu:

I.- AVUS GROUP S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 66, rue de Koerich, L-8437 Steinfort, R.C.S. Luxembourg B 172.944,

ici représentée par son gérant Monsieur Francisco LLORENS, gérant, demeurant professionnellement au 15, route du Petrai, B-6840 Neufchâteau,

ici représenté par Monsieur Thierry MARTIN, demeurant à L-9552 Wiltz, 5, rue des Pêcheurs,

en vertu d'une procuration sous seing privé du 30 août 2014.

II.- AVUS LLORENS S.A., société anonyme ayant son siège social au 66, rue de Koerich, L-8437 Steinfort, R.C.S. Luxembourg B 139.329,

ici représentée par deux de ses administrateurs Monsieur Francisco LLORENS, administrateur, demeurant professionnellement au 15, route du Petrai, B-6840 Neufchâteau et Monsieur Jérémy LLORENS, administrateur, demeurant professionnellement au 1B, rue du Moulin, B-6640 Vaux-sur-Sûre,

ici représentée par son gérant Monsieur Francisco LLORENS, gérant, demeurant professionnellement au 15, route du Petrai, B-6840 Neufchâteau,

ici représentés par Monsieur Thierry MARTIN, demeurant à L-9552 Wiltz, 5, rue des Pêcheurs,

en vertu d'une procuration sous seing privé du 30 août 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été signées NE VARIETUR par le Notaire et le comparant, resteront ci-annexées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

Le projet de fusion ci-après

1. La société AVUS GROUP S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 66, rue de Koerich, L-8437 Steinfort,, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172.944, au capital social de EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 500.000 (cinq cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,10 (dix cents) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées, détient l'intégralité (100%) des actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de la société AVUS LLORENS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 66, rue de Koerich, L-8437 Steinfort, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139.329, au capital social de EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

2. La société AVUS GROUP S.à r.l. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents avec la société anonyme AVUS LLORENS S.A. (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 31 mai 2014.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et qu'ils peuvent en obtenir une copie intégrale ou partielle sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour-cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant au point 5. et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

9. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

11. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

12. Formalités - La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

13. Remise de titres - Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

14. Frais et droits - Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

15. La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Martin T., Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Wiltz, le 9 septembre 2014. Relation: WIL/2014/675. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Référence de publication: 2014151888/84.

(140173484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

#### **Alternative Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014152546/10.

(140174416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

#### **A.F.I.L. S.à r.l., Agence Fonseca Immobilier Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 191, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 59.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014152533/11.

(140174668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

#### **Evergreen Skills Holding Lux, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.000.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 186.055.

I. Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 28 avril 2014, que l'associé de la Société, Charterhouse General Partners (IX) Limited, pris en qualité de représentant de CCP IX Co-Investment LP, a transféré

238.070 parts sociales (23.807 parts sociales de classe A, 23.807 parts sociales de classe B, 23.807 parts sociales de classe C, 23.807 parts sociales de classe D, 23.807 parts sociales de classe E, 23.807 parts sociales de classe F, 23.807 parts sociales de classe G, 23.807 parts sociales de classe H, 23.807 parts sociales de classe I et 23.807 parts sociales de classe J) qu'il détenait dans la Société aux personnes suivantes:

- Charles Moran
- Charles E Moran 1994 Trust
- Moran Children's Trust Dtd 3-4-98 FBO Katie Moran
- Morans Children's Trust Dtd 3-4-98 FBO Kristin Moran
- Morans Children's Trust Dtd 3-4-98 FBO Kelly Moran
- Moran Children's Trust Dtd 3-4-98 FBO Michael Moran
- Susan M. Moran, Trustee of the Susan M. Moran 1994 Trust dated November 23, 1994 as amended
- Jerald Nine
- Kimberly M Nine Revocable Trust, As amended
- Thomas McDonald
- Thomas J. McDonald Revocable Trust
- Thomas J. McDonald Revocable Trust, Trust For Meghan C. McDonald U/THE Thomas J. Mc Donald 2014 Family Trust U/A/D 4/25/14
- Trust For Carin C. McDonald U/THE Thomas J. Mc Donald 2014 Family Trust U/A/D 4/25/14
- Colm Darcy
- John Ambrose
- Sharon Gould
- Gregory Porto
- Timothy Redfern
- Eugene van Biert
- Charles D King
- Glenn Nott
- Anthony Amato

En date du 21 juillet 2014, ces derniers ont ensuite cédé la totalité de leurs parts sociales à Evergreen Nominees Limited, une limited Company, constituée et régie selon les lois de Jersey, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Jersey sous le numéro 11579, ayant son siège social à l'adresse suivante: 22, Grenville Street, JE4 8PX St. Helier, Jersey.

II. Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 28 avril 2014, que l'associé de la Société, Charterhouse General Partners (IX) Limited, pris en qualité de représentant de CCP IX LP No. 2, a transféré 7.215.130 parts sociales (721.513 parts sociales de classe A, 721.513 parts sociales de classe B, 721.513 parts sociales de classe C, 721.513 parts sociales de classe D, 721.513 parts sociales de classe E, 721.513 parts sociales de classe F, 721.513 parts sociales de classe G, 721.513 parts sociales de classe H, 721.513 parts sociales de classe I et 721.513 parts sociales de classe J) qu'il détenait dans la Société aux personnes suivantes:

- Charles Moran
- Charles E Moran 1994 Trust
- Moran Children's Trust Dtd 3-4-98 FBO Katie Moran
- Morans Children's Trust Dtd 3-4-98 FBO Kristin Moran
- Morans Children's Trust Dtd 3-4-98 FBO Kelly Moran
- Moran Children's Trust Dtd 3-4-98 FBO Michael Moran
- Susan M. Moran, Trustée of the Susan M. Moran 1994 Trust dated November 23,1994 as amended
- Jerald Nine
- Kimberly M Nine Revocable Trust, As amended
- Thomas McDonald
- Thomas J. McDonald Revocable Trust
- Thomas J. McDonald Revocable Trust, Trust For Meghan C. McDonald U/THE Thomas J. Mc Donald 2014 Family Trust U/A/D 4/25/14
- Trust For Carin C. McDonald U/THE Thomas J. Mc Donald 2014 Family Trust U/A/D 4/25/14
- Colm Darcy
- John Ambrose
- Sharon Gould
- Gregory Porto
- Timothy Redfern

- Eugene van Biert
- Charles D King
- Glenn Nott
- Anthony Amato

En date du 21 juillet 2014, ces derniers ont ensuite cédé la totalité de leurs parts sociales à Evergreen Nominees Limited, précité

III. Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 28 avril 2014, que l'associé de la Société, Charterhouse General Partners (IX) Limited, pris en qualité de représentant de CCP IX LP No. 1, a transféré 8.657.040 parts sociales (865.704 parts sociales de classe A, 865.704 parts sociales de classe B, 865.704 parts sociales de classe C, 865.704 parts sociales de classe D, 865.704 parts sociales de classe E, 865.704 parts sociales de classe F, 865.704 parts sociales de classe G, 865.704 parts sociales de classe H, 865.704 parts sociales de classe I et 865.704 parts sociales de classe J) qu'il détenait dans la Société aux personnes suivantes:

- Charles Moran
- Charles E Moran 1994 Trust
- Moran Children's Trust Dtd 3-4-98 FBO Katie Moran
- Morans Children's Trust Dtd 3-4-98 FBO Kristin Moran
- Morans Children's Trust Dtd 3-4-98 FBO Kelly Moran
- Moran Children's Trust Dtd 3-4-98 FBO Michael Moran
- Susan M. Moran, Trustee of the Susan M. Moran 1994 Trust dated November 23, 1994 as amended
- Jerald Nine
- Kimberly M Nine Revocable Trust, As amended
- Thomas McDonald
- Thomas J. McDonald Revocable Trust
- Thomas J. McDonald Revocable Trust, Trust For Meghan C. McDonald U/THE Thomas J. Mc Donald 2014 Family Trust U/A/D 4/25/14
- Trust For Carin C. McDonald U/THE Thomas J. Mc Donald 2014 Family Trust U/A/D 4/25/14
- Colm Darcy
- John Ambrose
- Sharon Gould
- Gregory Porto
- Timothy Redfern
- Eugene van Biert
- Charles D King
- Glenn Nott
- Anthony Amato

En date du 21 juillet 2014, ces derniers ont ensuite cédé la totalité de leurs parts sociales à Evergreen Nominees Limited, précité.

IV. En date du 4 juin 2014, les associés Charterhouse General Partners (IX) Limited, pris en qualité de représentant de CCP IX LP No. 1 (transfert de 5.814 parts sociales de classe A, 5.814 parts sociales de classe B, 5.814 parts sociales de classe C, 5.814 parts sociales de classe D, 5.814 parts sociales de classe E, 5.814 parts sociales de classe F, 5.814 parts sociales de classe G, 5.814 parts sociales de classe H, 5.814 parts sociales de classe I et 5.814 parts sociales de classe J), Charterhouse General Partners (IX) Limited, pris en qualité de représentant de CCP IX LP No. 2 (transfert de 4.846 parts sociales de classe A, 4.846 parts sociales de classe B, 4.846 parts sociales de classe C, 4.846 parts sociales de classe D, 4.846 parts sociales de classe E, 4.846 parts sociales de classe F, 4.846 parts sociales de classe G, 4.846 parts sociales de classe H, 4.846 parts sociales de classe I et 4.846 parts sociales de classe J) et Charterhouse General Partners (IX) Limited, pris en qualité de représentant de CCP IX Co-Investment LP (transfert de 160 parts sociales de classe A, 160 parts sociales de classe B, 160 parts sociales de classe C, 160 parts sociales de classe D, 160 parts sociales de classe E, 160 parts sociales de classe F, 160 parts sociales de classe G, 160 parts sociales de classe H, 160 parts sociales de classe I et 160 parts sociales de classe J) ont cédé ces parts sociales précitées à:

- Monsieur Kevin Young, né le 5 août 1953 à Dublin, Irlande, résidant à l'adresse professionnelle suivante: Heather Hill, Reading Road North, Fleet, Hampshire GU51 4HP, Royaume-Uni.

En date du 21 juillet 2014, ce dernier a ensuite cédé la totalité de ses parts sociales à Evergreen Nominees Limited, précité.

En conséquence de ces différents transferts, les 100.000.000 parts sociales de la Société sont détenues de la manière suivante:

Charterhouse General Partners (IX) Limited, . . . . .	4.502.173 parts sociales de classe A
pris en qualité de représentant de CCP IX LP No. 1	4.502.173 parts sociales de classe B
	4.502.173 parts sociales de classe C
	4.502.173 parts sociales de classe D
	4.502.173 parts sociales de classe E
	4.502.173 parts sociales de classe F
	4.502.173 parts sociales de classe G
	4.502.173 parts sociales de classe H
	4.502.173 parts sociales de classe I
	4.502.173 parts sociales de classe J
Charterhouse General Partners (IX) Limited, . . . . .	3.752.187 parts sociales de classe A
pris en qualité de représentant de CCP IX LP No. 2	3.752.187 parts sociales de classe B
	3.752.187 parts sociales de classe C
	3.752.187 parts sociales de classe D
	3.752.187 parts sociales de classe E
	3.752.187 parts sociales de classe F
	3.752.187 parts sociales de classe G
	3.752.187 parts sociales de classe H
	3.752.187 parts sociales de classe I
	3.752.187 parts sociales de classe J
Charterhouse General Partners (IX) Limited, . . . . .	123.816 parts sociales de classe A
pris en qualité de représentant de CCP IX Co-Investment LP	123.816 parts sociales de classe B
	123.816 parts sociales de classe C
	123.816 parts sociales de classe D
	123.816 parts sociales de classe E
	123.816 parts sociales de classe F
	123.816 parts sociales de classe G
	123.816 parts sociales de classe H
	123.816 parts sociales de classe I
	123.816 parts sociales de classe J
Evergreen Nominees Limited . . . . .	1.621.824 parts sociales de classe A
	1.621.824 parts sociales de classe B
	1.621.824 parts sociales de classe C
	1.621.824 parts sociales de classe D
	1.621.824 parts sociales de classe E
	1.621.824 parts sociales de classe F
	1.621.824 parts sociales de classe G
	1.621.824 parts sociales de classe H
	1.621.824 parts sociales de classe I
	1.621.824 parts sociales de classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Evergreen Skills Holding Lux

Signature

Référence de publication: 2014152029/163.

(140173659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

**FreJud S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 184.869.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-DEUX SEPTEMBRE,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société "FREJUD S.C.A." (la "Société"), avec siège social à 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, une société en commandite par actions, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184869, constituée suivant acte reçu par le notaire Cosita DELVAUX soussigné, en date du 25 février 2014, publié au Recueil Spécial des Sociétés et Associations du Mémorial numéro 1150 du 7 mai 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roger GRAUWET, demeurant à Oudenburg (B).

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire de l'assemblée Monsieur Koen LOZIE, demeurant à Redange-sur-Attert.

L'assemblée élit comme Scrutateur de l'assemblée Monsieur Roger GRAUWET prénommé, demeurant à Oudenburg (B), (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement désignés ci-après par le «bureau»).

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que les dix mille (10.000) actions de commandité et les vingt-et-un mille (21.000) actions de commanditaire d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000), sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour mentionné ci-après sans convocation préalable, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence après signature "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les membres du bureau et le notaire restera annexée au présent acte avec les pouvoirs pour être enregistrée en même temps.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social d'un montant de deux millions sept cent cinquante-deux mille Euros (EUR 2.752.000) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000) à un montant de deux millions sept cent quatre-vingt-trois mille Euros (EUR 2.783.000) par la création et l'émission de deux millions sept cent cinquante-deux mille (2.752.000) actions nouvelles, réparties en onze mille cent quatre-vingt-cinq (11.185) actions de commandité nouvelles de la Société et deux millions sept cent quarante mille huit cent quinze (2.740.815) actions de commanditaire nouvelles de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions actuelles;

2) Renonciation par les actionnaires de la Société, pour autant que de besoin, totalement ou partiellement, à leur droit de souscription préférentiel;

3) Souscription et libération de l'augmentation spécifiée au point 1) ci-avant comme suit:

- Monsieur Roger GRAUWET: Onze mille cent quatre-vingt-cinq (11.185) actions de commandité et libération par apport en nature consistant en l'apport des actions qu'il détient au travers la Société Civile de droit belge Burgerlijke Maatschap Frejud dans les sociétés de droit belge «DE VERLOREN KOST NV» et «RODANAR NV»;

- Madame Suzanne CORNELIS: Onze mille cent quatre-vingt-cinq (11.185) actions de commanditaire et libération par apport en nature consistant en l'apport des actions qu'elle détient au travers la Société Civile de droit belge Burgerlijke Maatschap Frejud dans les sociétés de droit belge «DE VERLOREN KOST NV» et «RODANAR NV»;

- Monsieur Luc GRAUWET: Deux millions sept cent vingt-neuf mille six cent trente (2.729.630) actions de commanditaire et libération par apport en nature consistant en l'apport des actions qu'il détient au travers la Société Civile de droit belge Burgerlijke Maatschap Frejud dans les sociétés de droit belge «DE VERLOREN KOST NV» et «RODANAR NV»;

4) Adopter le rapport du réviseur d'entreprises.

5) Modification de l'article 5 des statuts.

6) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, et après délibération, l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Exposé préalable*

Préalablement à la prise des résolutions dont question ci-après, le Président de l'assemblée précise ce qui suite:

Les actionnaires de la société "FREJUD S.C.A." sont propriétaires des parts d'une société civile de droit belge «Burgerlijke Maatschap Frejud», société civile ayant son siège social à 181 Zandvoordestraat, B-8460 Oudenburg dans les proportions suivantes:

- Monsieur Roger Grauwet: 2.858 parts sur les 771.600 parts formant le capital de cette société civile;

- Madame Suzanne Cornelis: 2.858 parts sur les 771.600 parts formant le capital de cette société civile;

- Monsieur Luc Grauwet: 765.884 parts sur les 771.600 parts formant le capital de cette société civile;

La société civile «Burgerlijke Maatschap Frejud» est propriétaire d'actions dans deux sociétés belges à savoir les sociétés «DE VERLOREN KOST NV» et «RODANAR NV» dans les proportions suivantes:

- 4.000 actions dans la société «RODANAR NV»;

- 200 actions dans la société «DE VERLOREN KOST NV»;

La société civile de droit belge ne possède pas la personnalité juridique.

De ce fait, la société peut être qualifiée de société «transparente» à savoir que les détenteurs des parts sociales de la société civile peuvent être considérés comme détenteurs des actions que la société civile détient elle-même dans les deux sociétés belges «DE VERLOREN KOST NV» et «RODANAR NV».

Les apports en nature, objets des résolutions ci-après, seront donc fait par les personnes physiques au travers des droits qu'ils détiennent chacun dans la société civile.

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux millions sept cent cinquante-deux mille Euros (EUR 2.752.000) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000) à un montant de deux millions sept cent quatre-vingt-trois mille Euros (EUR 2.783.000) par la création et l'émission de deux millions sept cent cinquante-deux mille (2.752.000) actions nouvelles, réparties en:

- onze mille cent quatre-vingt-cinq (11.185) actions de commandité nouvelles de la Société et
- deux millions sept cent quarante mille huit cent et quinze (2.740.815) actions de commanditaire nouvelles de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions actuelles.

*Deuxième résolution*

Après que les actionnaires aient, partiellement ou totalement, renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'Assemblée Générale décide la souscription et la libération des nouvelles actions comme suit:

(a) Monsieur Roger GRAUWET, directeur de société, demeurant en Belgique à B-8460 Oudenburg, actionnaire actuel de la Société, ici présent, lequel comparant déclare souscrire à onze mille cent quatre-vingt-cinq (11.185) actions de commandité ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et déclare les libérer au moyen d'une contribution en nature consistant en l'apport des actions qu'il détient au travers la Société Civile de droit belge Burgerlijke Maatschap Frejud, société civile ayant son siège social à 181 Zandvoordestraat, B-8460 Oudenburg, étant précisé que la société civile en droit belge n'a pas la personnalité juridique, dans les sociétés de droit belge:

«DE VERLOREN KOST NV» ayant son siège social à B-8470 Snaaskerke, 9, Steenovenstraat, inscrite sous le numéro BE 0887.170.908, à savoir 1 action ayant une valeur nominale de 1 000 EUR

et

«RODANAR NV» ayant son siège social à B-8470 Snaaskerke, 9, Steenovenstraat, inscrite sous le numéro 0420.380.380, à savoir 15 actions ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune;

(b) Madame Suzanne CORNELIS, épouse de Monsieur Roger GRAUWET, demeurant en Belgique à B-8460 Oudenburg, actionnaire actuelle, représentée aux présentes par Monsieur Koen LOZIE prénommé, en vertu d'une procuration datée du 29 août 2014, laquelle comparante déclare souscrire à onze mille cent quatre-vingt-cinq (11.185) actions de commanditaire ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et déclare les libérer au moyen d'une contribution en nature consistant en l'apport des actions qu'elle détient au travers la Société Civile de droit belge Burgerlijke Maatschap Frejud, société civile ayant son siège social à 181 Zandvoordestraat, B-8460 Oudenburg, étant précisé que la société civile en droit belge n'a pas la personnalité juridique, dans les sociétés de droit belge

«DE VERLOREN KOST NV» ayant son siège social à B-8470 Snaaskerke, 9, Steenovenstraat, inscrite sous le numéro BE 0887.170.908, à savoir 1 action ayant une valeur nominale de 1 000 EUR

et

«RODANAR NV» ayant son siège social à B-8470 Snaaskerke, 9, Steenovenstraat, inscrite sous le numéro 0420.380.380, à savoir 15 actions ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune;

(c) Monsieur Luc GRAUWET, demeurant en Belgique, à B-8470 Gistel, actionnaire actuel, représenté aux présentes par Monsieur Koen LOZIE prénommé, en vertu d'une procuration datée du 29 août 2014, lequel comparant déclare souscrire à deux millions sept cent vingt-neuf mille six cent trente (2.729.630) actions de commanditaire ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et déclare les libérer au moyen d'une contribution en nature consistant en l'apport des actions qu'il détient au travers la Société Civile de droit belge Burgerlijke Maatschap Frejud, société civile ayant son siège social à 181 Zandvoordestraat, B-8460 Oudenburg, étant précisé que la société civile en droit belge n'a pas la personnalité juridique, dans les sociétés de droit belge

«DE VERLOREN KOST NV» ayant son siège social à B-8470 Snaaskerke, 9, Steenovenstraat, inscrite sous le numéro BE 0887.170.908, à savoir l'équivalent de 198 actions ayant une valeur nominale de 1 000 EUR chacune

et

«RODANAR NV» ayant son siège social à B-8470 Snaaskerke, 9, Steenovenstraat, inscrite sous le numéro 0420.380.380, à savoir l'équivalent de 3.970 actions ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune;

Le nombre d'actions détenu par chacun dans ces deux sociétés au travers la société civile est calculé comme suit:

Dans la société Rodanar NV:

- Monsieur Roger Grauwet:  $4.000 \times 2.858 / 771.600 = 14,8159668221$  actions, arrondi à 15 actions.
- Madame Suzanne Cornelis:  $4.000 \times 2.858 / 771.600 = 14,8159668221$  actions, arrondi à 15 actions.
- Monsieur Luc Grauwet:  $4.000 \times 765.884 / 771.600 = 3\ 970,36806635$  actions, arrondi à 3.970 actions.

Dans la société De Verloren kost NV:

- Monsieur Roger Grauwet:  $200 \times 2.858 / 771.600 = 0,7407983411$  actions, arrondi à 1 action.
- Madame Suzanne Cornelis:  $200 \times 2.858 / 771.600 = 0,7407983411$  actions, arrondi à 1 action

- Monsieur Luc Grauwet:  $200 \times 765.884 / 771.600 = 198,518403317$  actions, arrondi à 198 actions

La valorisation des actions objet de l'apport en nature dont question ci-avant a fait l'objet d'un rapport dressé en date du 29 août 2014, par FIDEWAR-CLAR, en la personne de Monsieur Raphael Loschetter et de Monsieur Horst Schneider, réviseurs d'entreprises agréés, qui conclut comme suit:

« **5. Conclusion.** Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport autre qu'en numéraire d'un montant d'EUR 2.752.000,-, ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 11.185 nouvelles actions de commandité et des 2.740.815 nouvelles actions de commanditaire de FREJUD S.C.A. d'une valeur nominale d'EUR 1,- à émettre en contrepartie.»

La preuve de la propriété et de la libre disponibilité des apports en nature dont question ci-avant, a été apportée au notaire soussigné au moyen de copie d'assemblées des sociétés concernées ainsi que de certificats émis par les apporteurs.

Les procurations, le rapport du réviseur d'entreprises agréé, assemblées des actionnaires ainsi que les certificats, après signature Ne Varietur par les comparants, les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront annexés aux présentes.

#### Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-avant, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions sept cent quatre-vingt-trois mille Euros (EUR 2.783.000) représenté par:

- Vingt et un mille cent quatre-vingt-cinq (21.185) actions de commandité et,
- Deux millions sept cent soixante et un mille huit cent et quinze (2.761.815) actions de commanditaire, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.»

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 3.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, les parties comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GRAUWET, K. LOZIE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 septembre 2014. Relation: RED/2014/2097. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 septembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014152070/162.

(140174220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

#### **Riverton Investments AG, Société Anonyme, (anc. HaBeco AG).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 171.239.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den sechzehnten September.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg.

Sind die Aktieninhaber der HaBeco AG, mit Sitz zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Luxemburg am 23. Juli 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2444 vom 2. Oktober 2012, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B171.239.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Kai-Uwe BERG, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft zu Luxemburg.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Carmen WEBER, Beamtin, beruflich wohnhaft zu Luxemburg.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Marina KARCHER, Buchhalterin, beruflich wohnhaft zu Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

- a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;
- b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.
- c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

*Tagesordnung*

Änderung den Name der Gesellschaft und Änderung des Artikels 1 der Statuten.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

*Einziger Beschluß*

Die Versammlung beschließt den Name der Gesellschaft zu ändern, und der Artikel 1 der Statuten zu ändern, wie folgt:

" **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "RIVERTON INVESTMENTS AG" gegründet."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

**Follows the English translation:**

In the year two thousand fourteen, on the twelfth day of September.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the unitholder of the company "HaBeco AG", a "société anonyme", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, registered with R.C.S. of Luxembourg section B under the number 171.239, hereafter referred to as "the Company", incorporated by a deed enacted on July 23, 2012, by Maître Roger ARRENSDORFF residing in Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2444 of October, 2012.

The meeting is presided by Kai-Uwe BERG, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Carmen WEBER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Marina KARCHER, accountant, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the proxy holder representing the sole unitholder and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxy.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I.- According to the attendance list, the unitholder representing the corporate capital is present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

Modification of the name of the company and modification of the article 1 of the statutes.

The meeting of the sole unitholder having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, took the following resolutions:

*Sole resolution*

The meeting decides to change the name of the company and decides to change the article 1 of the statutes as follows:

" **Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title "RIVERTON INVESTMENTS AG"."

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: BERG, WEBER, KARCHER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 septembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 43637. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Référence de publication: 2014152102/86.

(140173654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

**Investdeutschland S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.810.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTDEUTSCHLAND S.A. S.P.F., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 35.810, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, alors notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 4 janvier 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 226 du 29 mai 1991, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 31 mai 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1580 du 3 août 2010.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Stéphanie Salin, résidant professionnellement au 24 rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frederik Rob, résidant professionnellement au 24 rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Ducaté, résidant professionnellement au 24 rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- 1.- Dissolution anticipée de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

156173

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur: Parfinindus S. à r. l., sise 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. SALIN, F. ROB, P. DUCATÉ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2014. Relation: LAC/2014/45124. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Référence de publication: 2014152156/67.

(140173503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

**DKG Automobile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 190.603.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quinze septembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Djelloul GAFOUR, financial advisor, né à Lunéville (France), le 4 avril 1989, demeurant à F-57100 Thionville, 10, avenue Merlin.

2.- Karim GAFOUR, infirmier libéral, né à Lunéville (France), le 12 juillet 1983, demeurant à F-54290 Crévéchamps, 16, Impasse du Clos de la Bergerie.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de DKG AUTOMOBILE SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

**Art. 3.** La société a pour objet principal l'importation, l'exportation et le commerce de véhicules.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Djelloul GAFOUR, financial advisor, né à Lunéville (France), le 4 avril 1989, demeurant à F-57100 Thionville, 10, avenue Merlin, cinquante parts . . . . .	50
2.- Karim GAFOUR, infirmier libéral, né à Lunéville (France), le 12 juillet 1983, demeurant à F-54290 Crévéchamps, 16, Impasse du Clos de la Bergerie, cinquante parts . . . . .	50
Total: Cent parts . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

#### *Frais.*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire.*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Djelloul GAFOUR, financial advisor, né à Lunéville (France), le 4 avril 1989, demeurant à F-57100 Thionville, 10, avenue Merlin, gérant technique.

2.- Karim GAFOUR, infirmier libéral, né à Lunéville (France), le 12 juillet 1983, demeurant à F-54290 Crévéchamps, 16, Impasse du Clos de la Bergerie, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

#### *Déclaration*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances

médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Gafour, K. Gafour et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43679. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Receveur ff. (signé): Frising.

Référence de publication: 2014152012/87.

(140173838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

**Garrison Earlsfort I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Gref III SH I S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 188.922.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fifth day of September,

Before us, Maître Marc Loesch, notary professionally residing in Mondorf-les Bains, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder GREF III SH I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 188.922, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les Bains, dated 15 July 2014 on process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company)

THERE APPEARED:

GOF III B 2015 Vitoria LLC., a limited liability company existing under the laws of Delaware, United States, having its registered office at 1290 Avenue of the Americas, Suite 914, New York, NY 10104, United States, (the Undersigned),

hereby represented by Mr. Juan Alvarez Hernandez, private employee, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal on 24 September 2014.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1 To change the name of the Company;

2 Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect the change adopted under item (1) above;

(ii) That the proxy of the represented shareholder, signed by the proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed.

(iii) That the whole corporate capital was represented at the meeting and the shareholder represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(iv) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(v) That the general meeting of shareholder, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to change the name of the Company from "GREF III SH I S.à r.l." into "Garrison Earlsfort I S.à r.l."

### Second resolution

The Meeting resolves to amend subsequently the article 1 of the Articles of Association so as to reflect the taken decision under the first resolution, which shall read as follows:

“The name of the company is "Garrison Earlsfort I S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).“

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the proxyholder of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us the notary the present original deed.

### Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour de septembre,  
par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de GREF III SH I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés avec le numéro B 188.922, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Loesch le quinze juillet 2014 (la Société).

### A COMPARU:

GOF III B 2015 Valencia LLC., une société à responsabilité limitée de droit de Delaware, (Etats-Unis), dont le siège social est situé à 1290, Avenue des Amériques, Suite 914, New York, NY 10104, Etats-Unis, (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Juan Alvarez Hernandez, employé privé, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 24 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

(i) La présente assemblée générale a pour ordre du jour:

### Ordre du jour

1 Modification de la dénomination de la société;

2 Modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement adopté sous le point (1) ci-dessus;

(ii) Resteront également annexées aux présentes, les procurations de l'associé représenté, signée par le(s) mandataire (s) et le notaire soussigné.

(iii) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(iv) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) L'assemblée générale a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée décide de la modification de la dénomination de la Société de «GREF III SH I S.à r.l.» en «Garrison Earlsfort I S.à r.l.».

156177

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de la modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise dans la première résolution, dans ces termes:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Garrison Earlsfort I S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Alvarez Hernandez, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 septembre 2014. REM/2014/2122. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Référence de publication: 2014152098/112.

(140173557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

**Henneaux Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 50.446.

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf septembre,

Pardevant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, en remplacement de Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, dûment empêchée laquelle dernière nommée restera dépositaire du présent acte.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

«HENNEAUX LUXEMBOURG S.A.»

avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diederich,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B50.446,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 21 février 1995, publié au Mémorial C numéro 282 de 1995, page 13.526.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves MERTZ, administrateur de sociétés, né le 19/09/1957 à Arlon (BELGIQUE), demeurant professionnellement au L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich;

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Julien PONCELET, expert-comptable, né le 6/01/1983 à Messancy (BELGIQUE), demeurant professionnellement au L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich;

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Julien PONCELET, expert-comptable, né le 6/01/1983 à Messancy (BELGIQUE), demeurant professionnellement au L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich;

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Reste pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

II.- L'intégralité du capital social souscrit étant représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés et présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. La présente

assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du Jour*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à la dissolution de la Société et de mettre ainsi volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»)

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer la société AFC BENELUX S.à r.l., L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort, à la fonction du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'assemblée générale décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur préparera un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

*Frais*

Les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.300.- EUR (mille trois cents euros).

A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré le présent procès-verbal clos.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante ainsi qu'aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signés: Y. MERTZ, J. PONCELET, J-P. MEYERS.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12984. Reçu douze euros 12.-

Le Receveur (signé): M.HALSDORF.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

PETANGE, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Référence de publication: 2014152106/69.

(140173629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

**DDBABY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 215, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 190.618.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of the month of September.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

It appeared the following:

1. Mrs. Li DING, business women, born on 20<sup>th</sup> November 1984 in Hunan (Chine, République Populaire), residing in L-2652 Luxembourg, 215, rue Albert Uden.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

## Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “DDBABY S.à.r.l.”.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the boundaries of the municipality by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is Purchase and sale as well as the import and the export of plastic figurines and all other similar products of high quality as for example high quality resin statues, figurines-dolls, plastic action figures, model toys, electronic toys, animation models, stationery, consumer electronics and all kinds of plastic model as well as advertising (publicity) and development of these products with the European market. Generally every kind of trade activities.

The company supplies customers with personalized service according to particular requirements. The company provides also consulting service in ideas and design.

The company will be generally divided into four departments:

1. “Market Development Department”: dedicating development Department of European market, find out more potential customers.

2. “Service Department”: Dedicating support for existing customers, effectively provide required information.

3. “Product Development Department”: Dedicating communication between customers and supplies, to provide the Product that the customer most wanted.

4.”Design&Consulting Department”: we provide private ordering services. We have advanced technology for design and we can also product the unique products according to the request of customers.

The Company’s purpose is to have, take or acquire participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign legal entities, including without limitation, companies and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, shares, rights, patents and licences, and other property (tangible and/or intangible), rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, in such terms and for such consideration as the Company may think fit at its sole and absolute discretion, and in particular for shares or securities of any legal entity, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any legal entity in which it has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

In general, the Company may take any control or supervision measures and carry out any commercial, technical or financial activity and all other activities, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) divided into one hundred twenty-four (124) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any Manager at the place indicated in the convening notice. Any such notice shall specify the agenda and the nature of the business to be transacted.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing by any means of communication allowing for the transmission of a written text.

The meetings of the Board of Managers shall be held in the registered office or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for reappointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the fourth Friday of May at 3 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the annual general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions. In addition, at any time, the general meeting of shareholders shall have the power to make any further distribution in the same manner as the annual general meeting of shareholders provided there are enough available funds.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders on the basis of interim accounts. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The share capital of the Company has been subscribed by the Sole Shareholder as follows:

Mrs. Li DING, pre-named; Hundred twenty-four Shares: .....	124
Total: hundred twenty-four Shares: .....	124

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) corresponding to a share capital of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated to approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

#### *Transitory provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2014.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The Sole Shareholder representing the entire share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders has immediately passed the following resolutions:

- 1.- The number of the managers is fixed to one (1):
2. - The manager appointed for an unlimited term is the following:
  - Mrs. Li DING, business women, born on 20<sup>th</sup> November 1984 in Hunan (Chine, République Populaire), residing in L-2652 Luxembourg, 215, rue Albert Unden.
3. The address of the registered office of the Company is set at L-2652 Luxembourg, 215, rue Albert Unden.

Whereupon, the present deed was drawn up in Diekirch by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de septembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. Madame Li DING, femme d'affaires, née le 20 novembre 1984 à Hunan (Chine, République Populaire), demeurant à L-2652 Luxembourg, 215, rue Albert Uden.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée «DDBABY S.à.r.l.» régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «DDBABY S.à.r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit au sein de la municipalité par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'achat et la vente ainsi que l'import et l'export de figurines en plastique et de tout autres types de produits similaires de haute qualité comme par exemple des statues en résine de haute qualité, des figurines-poupées, des figurines en plastique des jouets modèles, des jouets électroniques, des modèles animés et de la papeterie de consommation, la publicité et le développement de ces produits vers le marché européen ainsi que le commerce en général.

La société fournit à ses clients un service personnalisé en fonction des besoins particuliers. La société fournit également un service de conseil dans les idées et la conception.

La société sera divisée en 4 départements différents:

1. Le département «Développement»: entièrement consacré au développement du marché européen afin de trouver des clients potentiels.

2. Le département «Service»: entièrement consacré à l'assistance auprès des clients existants afin de leur proposer des services et des informations appropriés.

3. Le département «Produit»: entièrement consacré à la communication entre les clients et leurs achats afin de fournir le produit le plus recherché par les clients.

4. Le département "Design&Consulting": nous fournissons des services de commandes privées. Nous avons la technologie de pointe pour la conception et nous pouvons également produire des produits uniques en fonction de la demande des clients.

L'objet de la Société est la détention, la prise ou l'acquisition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères en ce compris les sociétés, et d'acquérir par voie de participations, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et tous titres, valeurs, droits, brevets et licences et autre bien (tangibles et/ou intangibles), droits et participation au bien que la Société juge appropriés et de manière générale, les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en totalité ou en partie, à des conditions et à un prix jugé convenable par la Société et en particulier pour des actions ou des valeurs de toute société, de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance, effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières, et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur au pair comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exigera, ou sur convocation de tout Gérant au lieu indiqué dans la convocation. Une telle convocation indiquera l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter.

Une convocation écrite devra être transmise pour toutes les réunions du Conseil de Gérance à tous les Gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant de la date prévue pour une telle réunion, sauf en cas d'urgence, dans lequel cas la nature de ces circonstances devra être énoncée dans la convocation de la réunion du Conseil Gérance.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et d'avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il pourra être renoncé à la convocation par consentement écrit énoncé par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les décisions du Conseil de Gérance seront enregistrées sous forme de procès-verbaux signés par tous les Gérants présents ou représentés lors de la réunion. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec ces Articles ainsi qu'avec les dispositions applicables de la Loi.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

## Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 4<sup>ème</sup> vendredi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. De plus, l'assemblée générale des associés a, à tout moment, le pouvoir d'effectuer des distributions supplémentaires de la même façon que lors de l'assemblée générale annuelle des associés sous réserve qu'il y ait suffisamment de fonds disponibles.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés sur base de comptes intérimaires. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et paiement*

Le capital social de la Société a été souscrit par l'Associé Unique comme suit:

Madame Li DING, pré-qualifiée; cent vingt-quatre parts sociales: . . . . .	124
Total: cent vingt-quatre parts sociales: . . . . .	124

Toutes ces Parts Sociales ont été entièrement payée, de sorte que la somme de douze mille quatre-cents Euros (EUR 12.400,-) correspondant au capital social de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) est dès à présent à la disposition de la Société, tel que cela a été prouvé au notaire

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2014.

### Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représentant la totalité du capital social de la Société et agissant à la place de l'assemblée générale des associés a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Li DING, femme d'affaires, née le 20 novembre 1984 à Hunan (Chine, République Populaire), demeurant à L-2652 Luxembourg, 215, rue Albert Uden.

3.- Le siège social est fixé au L-2652 Luxembourg, 215, rue Albert Uden.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. DING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 septembre 2014. Relation: DIE/2014/12324. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Référence de publication: 2014152007/575.

(140174148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

### **Fialbo Finance S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 19.790.

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société «FIALBO FINANCE S.A., en liquidation», ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 19790,

avec un capital social de trente-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250) représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250) sans désignation de valeur nominale,

constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 octobre 1982, publié au Mémorial C numéro 305 du 14 novembre 1982, et dont les statuts ont été modifiés en date du 21 juillet 1986 par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, et publié au Mémorial C numéro 290 de 1986,

en date du 14 août 1991 par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, et publié au Mémorial C numéro 63 de 1992,

en date du 23 avril 2013 par devant le Notaire instrumentant, et publié au Mémorial C numéro 1628 de 8 juillet 2013.

La société a été mise en liquidation le 8 septembre 2014 par devant le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.
2. Décision de payer éventuellement un boni de liquidation;
3. Décharge donnée au liquidateur et au commissaire-vérificateur concernant toute responsabilité ultérieure.
4. Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux seront conservés pendant 5 ans.
5. Clôture finale de la liquidation.
6. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de payer un boni de liquidation aux actionnaires à part égal comme mentionné dans le rapport du Liquidateur.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

*Cinquième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euro.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2014. Relation GRE/2014/3816. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2014152061/70.

(140173615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

**Immo-Future Promotion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 191, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.923.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMMO-FUTURE PROMOTION S.A.", établie et ayant son siège social à L-3850 Schifflange, 72-80, Avenue de la Libération, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1760 du 20 septembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro numéro B 117.923.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Antonio José DA FONSECA, agent immobilier, né le 19 mai 1968 à Resende (P), demeurant à L-3521 Dudelange, 37, rue Karl Marx.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Paulo Carlos DOMINGUES CARMO, agent immobilier, né le 17 octobre 1974 à Differdange, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 191, route de Longwy.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération à L-1941 Luxembourg, 191, Route de Longwy et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Constat de la démission du commissaire aux comptes en date du 02 septembre 2013 et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

3.- Prorogation du mandat des Administrateurs actuellement en fonctions pour une durée de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

4.- Prorogation du mandat de l'administrateur-délégué actuellement en fonctions pour une durée de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

5.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ETUN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été signée par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération à L-1941 Luxembourg, 191, Route de Longwy et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Luxembourg."

L'autre alinéa de l'article 2 reste inchangé.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate la démission en date du 02 septembre 2013 du commissaire aux comptes alors en fonctions, à savoir la société à responsabilité limitée «Bureau MODUGNO S.à r.l.» (r.c.s.l.: B35.889).

Elle lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'au jour de la démission.

En remplacement de qui l'assemblée générale nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020:

La société anonyme «GEFCO SA, Gestion financière & Consulting», ayant son siège social à L-3961 Ehlinge, 51, Rue des 3 Cantons, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 44.091.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide la prorogation du mandat des Administrateurs actuellement en fonctions et dont le mandat arrivera à terme à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en l'année 2018.

Le mandat des administrateurs aura une durée de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide la prorogation du mandat de l'administrateur-délégué actuellement en fonctions et dont le mandat arrivera à terme à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en l'année 2018.

Le mandat de l'administrateur-délégué aura une durée de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: DA FONSECA, DOMINGUES CARMO, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30/09/2014. Relation: EAC/2014/13113. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 01/10/2014.

Référence de publication: 2014152140/77.

(140173475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

---

**Immo Future S.A., Agence Immobilière du Future S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 191, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 85.918.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014152534/11.

(140174656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Caballo Fello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3333 Hellange, 53, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.183.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014152589/11.

(140174663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Consorts EICH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 3, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 138.522.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014152604/11.

(140174673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**ACRON Lux Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 170.549.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014152530/10.

(140174480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---